

Décision n°2025-19-tarifs

Décision portant sur l'approbation des tarifs de l'école d'été 2025 _ ILCB

Le Président d'Aix Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

Considérant que l'Institut du Langage, de la Communication et du Cerveau, « The Institute of Language, Communication and the Brain (ILCB) » organise la 8^{ème} édition de son école d'été du 1^{er} au 5 septembre 2025,

Considérant que cette conférence, de renommée internationale, est l'une des plus importantes conférences annuelles en linguistique, psychologie, neurosciences, mathématiques, et informatique pour promouvoir une approche interdisciplinaire de l'étude du langage et de la communication,

Considérant que cette conférence vise à promouvoir et à diffuser une recherche de haute qualité, en mettant en avant la valorisation et la diffusion des résultats de recherche obtenus notamment par l'établissement sur ces thématiques,

Considérant enfin que cela s'inscrit pleinement dans la mission de recherche dévolue à Aix-Marseille Université,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Sont approuvés les tarifs d'inscription de l'école d'été 2025 organisée par l'Institut du Langage, de la Communication et du Cerveau,

L'école d'été se déroulera du 1^{er} au 5 septembre 2025, au Centre International de Rencontres Mathématiques (CIRM), sur le Campus de Luminy.

Les tarifs d'inscription sont ainsi définis :

	Montant HT	Montant TTC
Participants extérieurs (40)	227,27 €	250€
Membres CO-CS/ pléniers (100)	Gratuité	

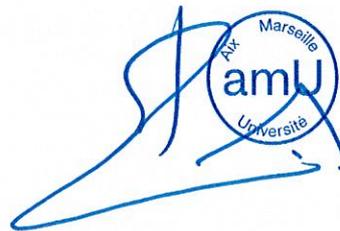
Article 2 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 24 mars 2025

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le : **14 AVR. 2025**

Transmise au Recteur de la région académique le :

14 AVR. 2025